

# Avec la loi LRU, les BIATOS ne sont pas à la fête

## Représentation des BIATOS dans les conseils d'administration : un simulacre de démocratie !

Le nombre maximum de 3 élus BIATOS et la représentation au plus fort reste permettent de sous-représenter la liste majoritaire. A l'université de Bourgogne, le SNASUB, qui représente 51,62 % des voix des personnels BIATOS se retrouve avec 1 élu, comme l'UNSA qui a 26,89 % des voix et surtout la liste non syndicale «maison» qui a 21,48 % des voix. En revanche, chez les enseignants, dont le nombre est de 6 chez les professeurs et 6 chez les autres enseignants, d'emblée la moitié des élus est attribuée à la liste majoritaire, et ensuite une répartition au plus fort reste pour l'ensemble des listes. Autant dire que la direction de l'université pourrait directement désigner les représentants du personnels au CA. Le résultat du vote permet au personnel d'exprimer son ras-le-bol, mais pas d'être représenté en fonction de ce qu'il exprime !

## CTP d'établissement : là encore un moyen de relativiser la représentation des BIATOS

Actuellement nous avons une CPE plénière pour examiner les questions globales concernant l'ensemble des personnels BIATOSS, et des CPE restreintes par groupe (ITRF, ASU, Bibliothèque) qui donnent un avis sur la gestion individuelle des carrières. La loi LRU remplace la CPE plénière par un Comité Technique Paritaire de 20 personnes maximum (Administration et représentants des personnels), avec des enseignants-chercheurs et des BIATOSS. Les personnels votent pour des fédérations de syndicats, pas pour des personnes présentées sur des listes syndicales.

La CPE plénière, avec une représentation multiple de catégories de personnels BIATOSS et de secteurs de l'établissement, permet de soulever des questions diverses liées aux catégories de personnel, à leur type de fonctions et aux différents secteurs de l'établissement. En revanche le CTP, avec un maximum de 10 personnes représentants les personnels enseignants, chercheurs et BIATOSS, le CTP ne permettra plus aux BIATOSS d'avoir cette diversité de représentation. En fonction des résultats des fédérations, il va falloir discuter avec les syndicats d'enseignants de la fédération du nombre de représentants enseignants/chercheurs/BATOSS, en essayant de représenter les différents secteurs de

l'établissement. Les ordres du jour concerneront l'ensemble des personnels, ce qui permettra de prendre en compte l'ensemble des problèmes de l'établissement, mais sans structure spécifique aux BIATOSS, le temps imparti pour les problèmes qui les concerne risque d'être réduit.

## Droit de veto des présidents d'université

Les rectorats font actuellement des propositions aux présidents d'université pour savoir comment va être gérée la question du droit de veto des présidents sur les affectations dans les universités. Un système lourd doit être mis en place, notamment pour les catégories A et B, de demande individuelle motivée à adresser au président d'université. Le président devra indiquer s'il met son veto, avant la réunion de la CAPA. En aucun cas nous ne devons accepter que cela se transforme en des avis favorables ou défavorables. Rien n'est écrit sur le rôle de la CPE en matière de veto car il s'agit bien d'un pouvoir absolu du président. Nous devons exiger la motivation écrite du veto. Ce pouvoir absolu risque d'entraîner des dérives graves, avec des vetos non seulement pour certaines fonctions à assurer, mais aussi vis-à-vis de militants syndicaux, politiques, etc.



Face à la loi LRU, les BIATOSS ne doivent pas renoncer! Cela montre bien que nous avons eu raison de rejeter cette loi, même du simple point de vue des BIATOSS. C'est pourquoi nous ne nous

résignons pas : nous nous battons pied à pied contre les conditions de sa mise en oeuvre et aussi pour relancer la mobilisation intercatégorielle et avec les étudiants. Reconstruire un service public de l'enseignement supérieur réellement accessible à tous, avec des personnels titulaires de la Fonction publique d'Etat, avec tous les acquis et les garanties d'équité que cela implique, est un objectif que nous n'abandonnerons pas.

**Danièle Patinet**